

Chapitre 3 : Le Royaume de Belgique : 1830 ...

=> Les Belges se donnent une Constitution et choisissent Léopold de Saxe Cobourg Gotha comme premier roi.

=> La loi du 30.3.1836 réorganise la vie communale, en organisant le pouvoir communal et en jetant les bases de cette institution.

Le corps communal est défini avec ses électeurs et ses listes électorales. Elle définit aussi les conditions d'éligibilité, les incompatibilités et incapacités. La durée des mandats et des fonctions communales est fixée. Les réunions et délibérations du " Conseil Communal " remplaceront les anciennes cours échevinales. Les attributions communales sont déterminées.



sceau communal en 1880 , sous le bourgmestre J. Deuse : impression à l'encre verte



sceau communal en 1890 , sous le bourgmestre Camille Lixon : impression à l'encre bleue

=> Les nouvelles autorités belges mène une politique assez favorable à l'égard des paroisses. Certaines sont élevées au rang de succursales, pour répondre à une population croissante, ce sera le cas, plus tard en 1874, pour Cheratte Saint-Joseph qui sera un démembrement de l'église de Cheratte Notre-Dame.

Le 21.8.1834,est posée la première pierre d'une nouvelle église qui sera bénie le 23.2.1835.

C'est en 1838 qu'est détruite l'ancienne église avec sa tour romane du XIe siècle.

=> En 1836, le canton de la Justice de Paix de Dalhem compte 18.258 habitants et a deux conseillers élus à la province.

=> En 1830, Cheratte compte encore une grosse activité paysanne. On y dénombre (Thomassin M.S.D.O.) 32 chevaux, 259 bêtes à cornes et 180 moutons .

=> La loi monétaire du 5.6.1832 stipule dans son article 19 que “ *les pièces d'argent des Pays-Bas, frappées sous l'empire de la loi du 29.9.1816, seront reçues au trésor, sur le pied de 47,25 centièmes de florins des Pays-Bas pour 1 franc de Belgique. ”*

81 livres tournois valent 80 francs de Belgique.